

Arrêté n°SAGJ-25-016**Mise à jour des candidatures pour l'élection des
personnalités extérieures de 3^e catégorie au
conseil d'administration de l'université du Mans -
Scrutins du 24 mars 2025.****MISE A JOUR DES CANDIDATURES****PERSONNALITES EXTERIEURES DE 3^e CATEGORIE****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Scrutins du 24 mars 2025**

- VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3, L719-3, D719-41 à D719-47-5 ;
- VU** l'arrêté SAGJ-25-001 du 13 janvier 2025 portant sur l'organisation par voie électronique du renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans - scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025 ;
- VU** l'arrêté SAGJ-25-011 du 14 mars 2025 portant sur la proclamation des résultats pour le renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans - scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025 ;
- VU** l'arrêté SAGJ-25-003 du 22 janvier 2025 portant sur l'élection du président de l'université du Mans - scrutin du 31 mars 2025 ;
- VU** l'arrêté SAGJ-25-010 du 4 mars 2025 portant sur la recevabilité des candidatures pour l'élection du président de l'université du Mans - scrutin du 31 mars 2025 ;
- VU** l'arrêté SAGJ-25-004 du 29 janvier 2025 portant sur l'organisation de l'élection des personnalités extérieures de 3^e catégorie au conseil d'administration - scrutins du 24 mars 2025 ;
- VU** l'arrêté SAGJ-25-012 du 10 mars 2025 portant sur la recevabilité des candidatures pour l'élection des personnalités extérieures de 3^e catégorie au conseil d'administration - scrutins du 24 mars 2025 ;
- VU** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Arrêté n°SAGJ-25-016
Mise à jour des candidatures pour l'élection des
personnalités extérieures de 3^e catégorie au
conseil d'administration de l'université du Mans -
Scrutins du 24 mars 2025.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
ARRETE
ARTICLE 1- Mise à jour des candidatures

L'arrêté n°SAGJ-25-012 du 10 mars 2025 avait fixé les candidatures déclarées recevables. Depuis, certains candidats ont souhaité retirer leur candidature.

Le présent arrêté a pour objectif de mettre à jour lesdites candidatures.

Instance	Catégorie	Homme / Femme (H/F)	Nom	Prénom	Fonction et structure	Ancien diplômé-e Université du Mans
CA	a	F	BERLEMONT	Carole	Directrice performance et compétences - Covéa	non
CA	a	H	BROCHARD	Pierre	Président de la société SYLENTSYS	oui
CA	a	H	LAFFAY	Jean-Marc	Président de la société GK Conseil	non
CA	b	H	CRISTOFOLI	Julien	Secrétaire général de la Sarthe - FSU de la Sarthe	oui
CA	b	H	REGUERRE	Arnaud	Secrétaire régional - CFDT Sarthe	non
CA	c	H	CAVAILLES	Olivier	Représentant de l'entreprise LIFENUM	oui
CA	c	H	LAFFAY	Jean-Marc	Président de l'entreprise GK Conseil	non
CA	c	H	MECHRI	Charfeddine	Représentant de l'entreprise Sapiens SAS	oui
CA	d	F	TRIBAK	Nabila	Proviseure du lycée Malraux - 3 rue du beau soleil 72703 Allonnes cedex	non

ARTICLE 2 - Transmission des candidatures

La liste actualisée des candidatures est adressée aux membres du comité électoral consultatif, affichée au sein de la maison de l'université, à côté du bureau 107 et mise en ligne sur le site internet de l'université via l'URL : <http://www.univ-lemans.fr/elections>.

Elle sera transmise aux membres du conseil d'administration lorsqu'ils seront convoqués à la réunion du lundi 24 mars 2025, conformément aux dispositions de l'article 5.1 de l'arrêté SAGJ-25-004 susvisé.

Arrêté n°SAGJ-25-016**Mise à jour des candidatures pour l'élection des
personnalités extérieures de 3^e catégorie au
conseil d'administration de l'université du Mans -
Scrutins du 24 mars 2025.****ARTICLE 3- Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Affichage et publication

Le présent arrêté sera adressé aux membres du comité électoral consultatif, affiché au sein de la maison de l'université, à côté du bureau 107, et mis en ligne sur le site internet de l'université via l'URL : <http://www.univ-lemans.fr/elections>.



Pascal LEROUX